

Chalon sur Saône le 27 septembre 2013

SNUipp-FSU 71

A

Monsieur le Directeur Académique  
de Saône et Loire

Objet : Consultation sur les programmes et 24H forfaitaires

M. le Directeur Académique,

Présentée par le Ministre de l'Éducation Nationale comme une juste reconnaissance du travail invisible effectué par les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, la circulaire 2013-019 du 4 février 2013 a modifié le contenu des obligations de service de ces personnels.

Pourtant, cette circulaire, si elle n'indique pas, hélas, la reconnaissance du travail invisible, précise en revanche le contenu de ces 24H qui ne saurait se réduire à 24H de conseil des maîtres ou de cycle, comme on l'entend et on le lit ici ou là à cette rentrée.

Dans ce cadre, la note ministérielle adressée aux recteurs sur la consultation nationale relative aux programmes d'enseignement de l'école Primaire soulève un nouvel émoi et de vives réactions dans le département.

En effet, on y lit que les enseignants disposeront "d'un forfait de trois heures sur leur temps de service" et que la première consultation (programmes en vigueur) "sera imputée sur la nouvelle enveloppe de 24 h de concertation prévue par la circulaire du 4 février 2013".

D'une journée banalisée annoncée en ce début d'année dans tous les secteurs, on est donc passé à 3H prises sur le temps qui doit être consacré à l'organisation et au suivi des activités pédagogiques complémentaires.

En outre, si le ministre indique bien que 3 autres heures seront prises sur le temps d'animations pédagogiques en fin d'année (ce qui est aussi contestable tant les besoins en formation sont grands), cette disposition n'est pas encore connue dans les circonscriptions puisqu'on a déjà commencé à demander aux enseignants de s'inscrire à des animations pédagogiques à hauteur de 18h, sans réserver 3 heures pour ce bilan. De plus, 3 heures supplémentaires sont également à déduire au titre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

Enfin, le calendrier imposé (contributions à rendre pour le 11 octobre alors que le courrier informant les écoles est parti le 23 septembre) rend totalement impossible la mise en place - sans banalisation d'une demi-journée de classe - de cette consultation au moment où se multiplient dans toutes les écoles animations pédagogiques, réunions incontournables (réunions de parents, de synthèse avec les RASED, de mise en place de l'APC, des 6H de prérentrée, avec les partenaires municipaux pour la mise en place des nouveaux rythmes, ...).

Sauf à transformer ce que le Ministre appelle "une large consultation" en une nouvelle mascarade, les enseignants des écoles n'ont pas la possibilité de prendre à nouveau sur leur temps personnel déjà

presqu'inexistant à cette période pour formuler dans ces délais des constats et propositions sur un dossier aussi important que celui des programmes de l'école Primaire.

Le SNUipp-FSU 71 vous demande donc instamment d'accorder aux écoles une demi-journée banalisée pour mener à bien ces travaux comme cela avait été le cas avec le ministre Jack Lang en 2002 et avec le ministre Xavier Darcos en 2008.

A défaut, le SNUipp-FSU 71 incitera les collègues qui ne sont et ne seront pas en mesure de mener cette consultation, à différer leur réflexion et, le cas échéant, leur proposera une réponse type déplorant ce manque de concertation, en sus des constats effectués unanimement - et publiés largement - par la communauté éducative (enseignants et chercheurs) à propos des programmes de 2008.

Enfin, nous souhaitons qu'au-delà de la synthèse académique qui sera rendu publique, toutes les synthèses (de circonscription et départementale) soient aussi communiquées à l'ensemble des écoles et des enseignants, dans un souci de transparence et de véritable concertation.

Certains que vous comprendrez qu'il s'agit de l'intérêt de nos élèves comme des enseignants et de l'école et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, à notre attachement à l'école publique et à l'intérêt de ses maîtres,

Pour le secrétariat du SNUipp-FSU 71  
Marie LARROUY  
Marc DAILLOUX

Pour information, copie à M. le Ministre de l'Éducation.